

M. BENCE: Une bonne partie à la patinoire.

M. ROSS (St. Paul's): Une bonne partie va à la patinoire. Le hockey joué aujourd'hui par de prétendus amateurs est un jeu de semi-professionnels, de sorte que les joueurs en retirent quelque chose. Mais le gérant n'est pas rétribué, et ce sont des amis de ce sport qui soutiennent les équipes de leurs deniers. Cependant, si je comprends bien la disposition, certaines entreprises sportives vont en retirer des bénéfices.

Je veux aussi dire un mot des théâtres. Il en reste très peu au pays et ceux qui subsistent encore se maintiennent, au prix de grandes difficultés, par amour de l'art dramatique. Doit-on les assujettir à l'impôt? J'imagine qu'ils ne réalisent pas de bénéfices.

Un grand nombre de gens redoutent les conséquences de cette mesure. Je songe à la situation du hockey à Toronto. Ce sport est en honneur parmi les jeunes gens, depuis les bambins jusqu'aux adultes, et je ne sais combien d'associations de ce jeu ont été organisées. Certains individus, tels que les entraîneurs, touchent une partie de la recette. Mais ce sont les seuls cas. Cet impôt va porter un préjudice sérieux à ce genre d'associations. Nous ne devrions pas les y assujettir.

Le ministre devrait nous donner une idée des résultats qu'il en attend et nous indiquer sur qui retombera l'impôt. N'a-t-il pas déclaré, dans son exposé budgétaire, qu'il relèverait de 8 millions de dollars le revenu du pays? En abaissant l'impôt sur le théâtre et en prélevant un impôt raisonnable sur le hockey joué par des professionnels—une source de revenus abondants—et certains autres impôts prévus dans le projet de loi, il devrait pouvoir atteindre son objectif.

M. BLACKMORE: Je me joins à ceux qui s'opposent à cette taxe. Je me suis intéressé pendant plus de trente ans à toutes sortes de sports athlétiques et je crois pouvoir dire sans la moindre exagération que la société n'a pas de bien plus précieux. Le développement du corps, de l'esprit et du caractère des jeunes qui font de l'athlétisme—balle au panier, lutte, boxe, hockey et le reste—est de telle importance que nous pouvons facilement affecter une partie de nos revenus à cette culture. Il serait préjudiciable au moral de ceux qui jouissent des joutes athlétiques de restreindre ou de supprimer ces événements. Nos jeunes gens, durant la dernière guerre, ont surpassé leurs adversaires parce que les exercices corporels leur avaient donné de l'ardeur et de l'assurance. Si la guerre doit durer longtemps, nous devons former chez notre jeunesse un esprit ferme et combattif. Autant que je sa-

[M. Ross (St. Paul's).]

che, cependant, la taxe aura un effet contraire. Elle rendra impossibles les joutes athlétiques.

J'ai vécu longtemps dans une ville où l'on jouait à la balle au panier et je sais que les garçons commencent à s'exercer à compter de six ou sept ans et qu'ils continuent de s'entraîner pendant des années dans le but de faire partie de l'équipe principale. Mais si l'on empêche l'équipe principale de jouer, on détruit cette ambition. Je me suis toujours occupé, dans les œuvres sociales auxquelles j'ai participé, de placer les jeunes gens dans un milieu sain, pour qu'ils ne flânent pas autour des établissements et des salles de billard. Je crains qu'ils n'aillent à l'établissement ou à la salle de billard s'ils ne peuvent consacrer leurs énergies à l'athlétisme.

L'organisation athlétique doit payer les frais de déplacement, le chauffage, l'éclairage, les costumes et le reste du matériel; les directeurs sont incapables de trouver les fonds requis pour acquitter toutes ces dépenses. Je sais ce que c'est. Je suis sûr que, si l'on impose un surcroît de dépenses à ces clubs des écoles primaires supérieures, ils abandonneront le jeu. Cela ne devrait pas être, mais si la chose arrive, je ne suis pas sûr que le ministre gagne grand chose financièrement au bout du compte. L'honorable député qui a dit qu'il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or a eu le mot juste. L'impôt sur la vente d'articles comme les uniformes, les balles, etc., rapporte beaucoup aujourd'hui au fisc et le ministre risque de perdre ce revenu.

Si la taxe a l'effet que je redoute, j'ignore ce que cela signifiera pour cet aspect de notre vie nationale. On peut alléguer que cela ne fera pas beaucoup de tort, mais je crois que plusieurs gens employés dans les établissements qui fabriquent des articles de baseball, de basket-ball et sports analogues ne pourront trouver de travail dans les industries de guerre et chômeront. Il n'est pas sage d'établir un impôt aussi élevé. Sauf pour ce qui est du sport strictement professionnel, le ministre serait bien avisé de dégrever le matériel en usage dans tous les genres de sport comme la lutte, la boxe, le basket-ball, le hockey et ainsi de suite. C'est l'avis que je lui donne, en toute sincérité.

L'hon. M. HANSON: Quand le ministre a présenté son projet initial de taxe sur les salles de cinéma, j'ai cru qu'il comportait une grave injustice et je me suis dit que le Gouvernement ne s'en tiendrait pas à l'attitude qu'il avait adoptée. Les événements ont prouvé que j'avais raison. Si le ministre s'attaquait au cinéma à l'exclusion d'autres entreprises, c'est qu'il le considérait comme un